

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **02 décembre 2020 à 16 h 12**, à l'hôtel de ville de la municipalité des Coteaux.

Étaient présents Mesdames Denise Godin-Dostie, Andrée Brosseau, Jocelyne Bishop Ménard et Monsieur Christian Thauvette ainsi que Messieurs Jacques Legault secrétaire et Claude Madore trésorier, tous formant quorum sous la présidence de la présidente Madame Denise Godin-Dostie.

Madame Denise Godin-Dostie, présidente, a ouvert l'assemblée à 16 h 00 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

2306-12-20 Ouverture de l'assemblée

Madame la présidente souhaite la bienvenue à tous et mentionne ce qui suit :

« Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux prévoit que, toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. Cette directive s'applique aux municipalités en zone rouge (palier 4 – alerte maximale) dont fait partie la Ville de Coteau-du-Lac et la municipalité des Coteaux »

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2307-12-20 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 02 décembre 2020.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du 04 novembre 2020
4. Approbation des comptes à payer au 02 décembre 2020
5. Octroi du mandat de vérification à la firme comptables Goudreau Poirier afin d'effectuer l'audit pour le FEPTU
6. Octroi du contrat de disposition des boues accumulées dans les géotubes
7. Reconduction des mandats des délégués
8. Nomination du président et vice-président
9. Dates et lieu des rencontres pour l'année 2021
10. Varia
11. Parole à l'assistance
12. Levée de l'assemblée ordinaire du 02 décembre 2020

ADOPTÉE

2308-12-20 Approbation du procès-verbal du 04 novembre 2020

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée tenue le 04 novembre 2020.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

2309-12-20 Approbation des comptes à payer au 02 décembre 2020

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 02 décembre 2020 au montant total de 48 929.61\$ à savoir les chèques numéro 4214 à 4224 pour un montant de 17 873.31\$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 31 056.30\$.

ADOPTÉE

2310-12-20 Octroi du mandat de vérification à la firme Goudreau Poirier afin d'effectuer l'audit pour le FEPTU

Considérant qu'un mandat doit être octroyé pour la vérification des dépenses reliés au programme « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU) », en vertu de l'article 27 du protocole d'entente signé le 8 août 2018, entre le Ministère des Affaires municipale et de l'habitation et la Régie d'assainissement des Coteaux;

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration octroie le contrat de vérification à la firme comptables Goudreau Poirier afin d'effectuer l'audit pour le FEPTU.

ADOPTÉE

2311-12-20 Octroi du contrat de disposition des boues accumulées dans les géotubes

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres publiques no RAC-2293-09-20 via le système électronique des appels d'offres (SEAO) pour la disposition des boues accumulées dans les géotubes a été ouvert le 26 novembre 2020 à 15 :00 en conformité des dispositions de la Loi sur les cités et villes ;

CONSIDÉRANT la réception des soumissions, comme suit :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (Incluant taxes)
Les Consultants Mario Cossette inc.	147 845,20 \$
JMV Environnement inc.	255 244,50 \$
Environnement Viridis inc.	259 383,60 \$
Adana Services inc.	321 621,61 \$
Excent Environnement inc.	517 387,50 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions reçues par Monsieur Jean-François Richard, ingénieur, il recommande au conseil d'administration l'octroi dudit contrat à la compagnie « Les Consultants Mario Cossette inc. » qui est le plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres no RAC-2293-09-20 ;

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

ATTENDUE QUE l'entrepreneur Les Consultants Mario Cossette inc. s'engage à nous fournir les documents nécessaires du ministère de l'environnement du Québec ou de l'Ontario avant de procéder à la disposition des boues.

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE le Conseil d'administration entérine les soumissions reçues et octroie le contrat pour les travaux de disposition des boues accumulées dans les géotubes à la compagnie « Les Consultants Mario Cossette inc. », plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres no RAC-2293-09-20, au montant de 147 845,20 \$ (taxes incluses);

ET QUE la dépense nette de 135 002,38 \$ soit payée par une affectation du surplus réservé pour les boues ;

ADOPTÉE

2312-12-20 Reconduction des mandats des délégués

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE les personnes qui ont été nommées délégués pour les villes de Coteau-du-Lac et des Coteaux à titre d'administrateur de la Régie d'Assainissement des Coteaux soient :

Madame Andrée Brosseau, mairesse de Coteau-du-Lac;
Monsieur Christian Thauvette, conseiller de Coteau-du-Lac
Monsieur Michaël Sarrazin, conseiller Coteau-du-Lac (substitut)

Madame Denise Godin-Dostie, mairesse des Coteaux
Madame Jocelyne Bishop Ménard, conseillère des Coteaux
Madame Myriam Sauvé, conseillère des Coteaux (substitut)

QUE la reconduction du mandat de chacun des délégués nommés se poursuivre pour l'année 2021.

ADOPTÉE

2313-12-20 Nomination du président et du vice-président

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE Madame Andrée Brosseau soit nommée à titre de présidente du conseil de la Régie d'Assainissement des Coteaux;

QUE Madame Denise Godin-Dostie soit nommée à titre de vice-présidente;

QUE leur mandat débute après la présente rencontre jusqu'à la prochaine nomination au plus tard le 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

2314-12-20 Dates et lieu des rencontres pour l'année 2021

**Il est proposé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Appuyé par Madame Andrée Brosseau
Et résolu à l'unanimité**

D'adopter le calendrier ci-après établi relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil d'administration de la RAC pour l'année 2021, qui se tiendront aux dates spécifiées ci-après à 16 h 00. Les séances se tiendront à l'hôtel de ville de la Ville de Coteau-du-Lac, sis au 342 chemin du Fleuve à Coteau-du-Lac.

06 janvier 2021	05 mai 2021	01 septembre 2021
03 février 2021	02 juin 2021	06 octobre 2021
03 mars 2021	07 juillet 2021	03 novembre 2021
07 avril 2021	04 août 2021	01 décembre 2021

ADOPTÉE

Varia

Parole à l'assistance

Aucune intervention puisque réunion à huit clos

2315-12-20 Levée de l'assemblée ordinaire du 02 décembre 2020

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Andrée Brosseau
Et résolu à l'unanimité**

QUE l'assemblée ordinaire du 02 décembre 2020 soit levée à 16 h 23

ADOPTÉE

Denise Godin-Dostie, présidente

Jacques Legault, secrétaire